

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu la vétusté de la toiture des écuries de Charance ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite conserver son patrimoine dans un état de conservation exemplaire ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

L'objectif de l'opération est de remplacer la couverture amiantée par une couverture en tuiles écailles conformément aux préconisations du diagnostic patrimonial de juillet 2023.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 333 333 € HT.

Article 3 : Plan de financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT (€)	Taux
DEPARTEMENT	99 999,90	30 %
DRAC PACA (hors désamiantage et isolation et sous réserve d'un désistement de dossier en 2024)	46 666,62	14 %
AUTOFINANCEMENT	186 666,48	56 %
TOTAL HT	333 333,00	100 %

Article 4 : Modalités

La Ville de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers des organismes financeurs.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 MARS 2024

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 28 MARS 2024

Publié ou notifié le : 28 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_148
Objet :	Demande de subventions pour le projet de rénovation de la toiture des écuries de Charance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240328-D2024_03_148-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240328-D2024_03_148-AI-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14273.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240328-D2024_03_148-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 11h43min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 11h43min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 11h43min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 11h43min26s	Reçu par le MI le 2024-03-28

